

 <p>ACADÉMIE DE RENNES Liberté Égalité Fraternité</p>	<p>Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Ille-et-Vilaine</p>	<p>MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE ENSEIGNANTS 1ER DEGRÉ PUBLIC 2023</p>	<p>Fiche postes à entretien - N° 7 FICHE DE POSTE SPÉCIFIQUE ASH</p>
<p>Division du 1^{er} degré - DIV1C</p>			<p>Poste : Pôle évaluation MDPH</p>
<p>Courriel : ce.35div1aff@ac-rennes.fr</p>			<p>Renseignements : Tél. 02.99.25.11.02 Mail : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr</p>

Poste : enseignant pôle évaluation MDPH

Modalités de candidatures et entretien

- Lettres de motivation et CV transmises à la DSDEN 35 - Service DIV1C, pour le 06 mars 2023, par courriel sur l'adresse : ce.35div1aff@ac-rennes.fr
- Envoi de la présente fiche signée à la circonscription ASH 1er degré pour le 06 mars 2023 (ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr) – Voir fin de la présente fiche
- Commissions d'entretiens en présentiel ou en distanciel courant mars ou avril 2023 – Convocation adressée sur l'adresse courriel académique
- Saisie des vœux dans SIAM 1er degré courant avril 2023

Textes de références :

- Loi n°2005-102 du 11.02.2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Bulletin officiel n° 10 du 11-03-2021 - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Annexe I Référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé

Cadre général :

Contribuer à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap, aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation et à l'élaboration des PPS.

L'enseignant apporte tout particulièrement son expertise lors de sa contribution aux évaluations nécessaires à l'élaboration du plan personnalisé de compensation et à l'attribution des différentes prestations.

Description de la mission :

- Evaluer les demandes enregistrées à la MDPH au sein d'équipes pluridisciplinaires (avec médecins, psychologues, travailleurs sociaux...)
- Elaborer des PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Présenter des dossiers dans les instances préparatoires et lors des Commissions des Droits à l'Autonomie
- Se mettre en lien avec les enseignants référents, les équipes de suivi de la scolarisation ainsi que la **Direction des Services départementaux de l'Education nationale pour toutes les questions relatives à la scolarisation inclusive des élèves en situation de handicap**
- Se mettre en lien avec les familles
- Assurer la liaison avec les coordonnatrices de la CDOEA
- Assurer la liaison avec les chargé(e)s de mission à l'inclusion scolaire de la DDEC
- Assurer le suivi du bon fonctionnement du processus de traitement des demandes de scolarisation des élèves en situation de handicap **tant en milieu ordinaire qu'en milieu spécialisé.**

Compétences et connaissances mobilisables :

- Connaissance du secteur de la situation de handicap et de sa réglementation, de la scolarisation inclusive
- **Expérience en tant qu'enseignant titulaire du CAPPEI ou CAPASH souhaitée**
- **Maîtrise des programmes de l'éducation nationale**
- **Maîtrise de l'informatique**
- **Capacités d'évaluation, d'analyse et d'argumentation**
- Goût du travail en équipe
- Aptitude à la négociation
- Aptitude à gérer les situations conflictuelles
- **Capacités d'écoute**
- **Facultés d'adaptation**
- Qualités de discrétion, respect et diplomatie
- **Dynamisme et esprit d'initiative**
- Permis B obligatoire, **disposer d'un véhicule**

Spécificités liés au poste :

Le poste ne s'exerçant pas devant élèves, l'enseignant est soumis à une organisation de 1607h annuelles, à définir avec le supérieur hiérarchique.

L'évaluateur travaille selon un emploi du temps de 35h hebdomadaires défini entre la MDPH et l'Académie. Il ne bénéficie pas du cadre des vacances scolaires. La mission est limitée à quatre années, renouvelable pour deux années.

Supérieur hiérarchique direct :

Le référent à l'insertion scolaire est placé sous l'autorité fonctionnelle du chef de service, coordonnateur du pôle Evaluation et hiérarchique de l'IEN ASH en charge du dossier des relations avec la MDPH.

Titres requis et modalités de nomination :

Priorité aux titulaires du CAPPEI ou CAPASH

Possibilité pour les enseignants non spécialisés de solliciter ces postes (nomination à titre provisoire).

→ Fiche 7 – ASH à transmettre après signature à la circonscription ASH 1er degré pour le 06 mars 2023 – **sur l'adresse courriel : ce.ien35.ashdep1d@ac-rennes.fr**

Poste : enseignant pôle évaluation MDPH

Nom	
Prénom	
Adresse académique	

Vu et pris connaissance le

Signature